



NOTICE OF APPROVAL

AVIS D'APPROBATION

Issued by statutory authority of the Minister of Industry
for:

Émis en vertu du pouvoir statutaire du ministre de
l'Industrie pour :

TYPE OF DEVICE

Electricity Meter: Energy

TYPE D'APPAREIL

Compteur d'électricité : énergie

APPLICANT

Intellimeter Canada Inc.
1420 Bayly Street
Unit 14
Pickering ,Ontario
L1W 3R4

REQUÉRANT

MANUFACTURER

Intellimeter Canada Inc.
1420 Bayly Street
Unit 14
Pickering , Ontario
L1W 3R4

FABRICANT

MODEL(S)/MODÈLE(S)

TX-2005

RATING/CLASSEMENT

120 volts (ac) / 120 volts (c.a.)
0.1-10 amperes / ampères
3 element, 4wire, wye / 3 éléments, 4 fils, en étoile
60 Hz

NOTE: This approval applies only to meters, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the material submitted, and that are typified by samples submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 13 and 14 of the Electricity and Gas Inspection Regulations. The following is a summary of the principal features only.

SUMMARY DESCRIPTION:

The TX-2005 meter is a solid state transformer-type meter fitted in a rectangular plastic case.

All terminals are labelled and a form A pulse output is available.

The TX-2005 can be installed for a Din Rail or DB-25 connector.

The TX-2005 has three visible LEDs to indicate load direction, and power. Load indicates the pulse output associated with energy consumption. Direction will indicate that the load is being metered in the proper direction and the power LED will indicate the meter's power supply is on.

The TX-2005 is approved for measuring energy;

kW·h

REMARQUE: La présente approbation ne vise que les compteurs dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation pour approbation, conformément aux articles 13 et 14 du *Règlement sur l'inspection de l'électricité et du gaz*. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

DESCRIPTION SOMMAIRE :

Le compteur TX-2005 est de type transformateur à semi-conducteurs et se trouve dans un boîtier rectangulaire en plastique.

Toutes les bornes sont étiquetées et une sortie d'impulsion de forme A est disponible.

Le compteur TX-2005 peut être installé pour des glissières DIN ou un connecteur DB-25.

Le compteur TX-2005 est pourvu de trois DEL visibles qui indiquent la direction, la charge et l'alimentation électrique. La DEL "charge/load" précise la sortie d'impulsions associée à la consommation d'énergie. La DEL "direction" sert à indiquer que la charge est mesurée dans la bonne direction et la DEL "alimentation/power" indique que le compteur est sous tension.

Le compteur TX-2005 est approuvé pour mesurer de l'énergie;

kW·h

THEORY OF OPERATION

The meter incorporates second-order summation-difference analog to digital converters, a digital integrator and reference circuitry combined with signal processing to perform energy measurement with a pulse output.

PULSE OUTPUTS

The TX-2005 meter has a form A pulse output having a Kp value of 10.0 W•h.

SEALING

Sealing of the TX-2005 is done by means of nylon strand through two holes in the top and bottom panels.

SPECIFICATIONS

Operating temperature: -30°C to 53°C

EVALUATED BY

Fred Bissagar
Approvals Examiner
Tel.: (613) 941-4610
Fax: (613) 952-1754

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Le compteur est doté de convertisseurs analogiques-numériques de deuxième ordre totalisateurs/différentiels, d'un intégrateur numérique et de circuits de référence combinés avec le traitement des signaux pour effectuer des mesures d'énergie avec une sortie d'impulsions.

SORTIES D'IMPULSIONS

Le compteur TX-2005 a une sortie d'impulsions de forme A dont la valeur Kp est de 10.0 W•h.

SCELLAGE

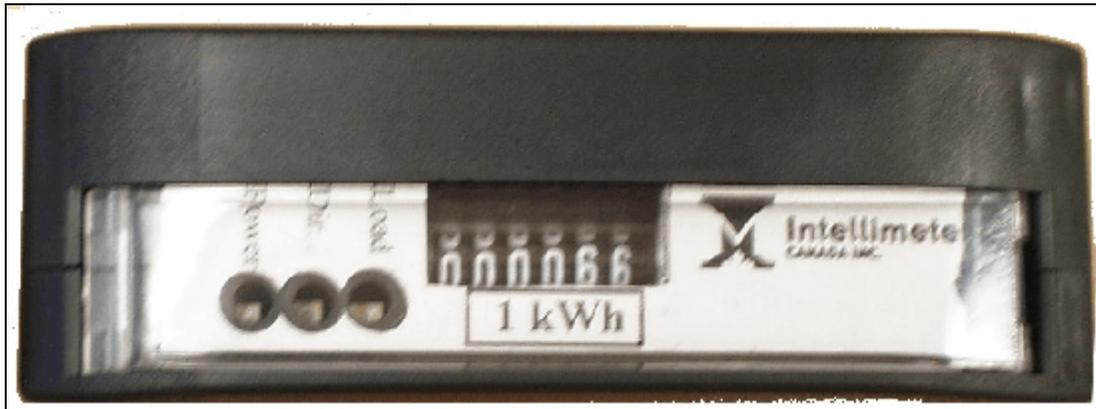
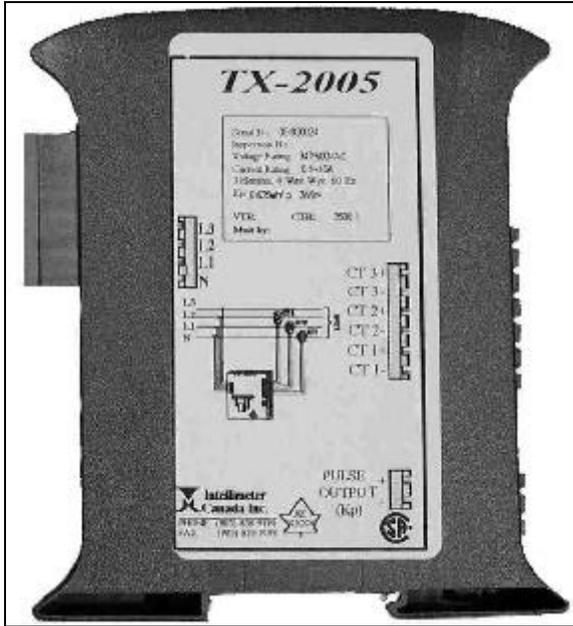
Le compteur TX-2005 est scellé au moyen d'un fil de nylon enfilé dans deux trous dans les panneaux supérieur et inférieur.

CARACTÉRISTIQUES

Température de service : De -30 °C à 53 °C

ÉVALUÉ PAR

Fred Bissagar
Examineur d'approbations
Tél. : (613) 941-4610
Télec. : (613) 952-1754



APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the meter type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the *Electricity and Gas Inspection Act*. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 9(4) of the said Act.

The sealing, marking, installation, use and manner of use of meters are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the *Electricity and Gas Inspection Act*. The sealing and marking requirements are set forth in specifications established pursuant to section 18 of the *Electricity and Gas Inspection Regulations*. Installation and use requirements are set forth in specifications established pursuant to section 12 of the *Regulations*. Verification of conformity is required in addition to this approval for all metering devices excepting instrument transformers. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local office of Measurement Canada.

Original signed by:

Adnan Rashid
Senior Engineer – Electricity Measurement
Engineering and Laboratory Services Directorate

APPROBATION :

La conception, la composition, la construction et le rendement du(des) type(s) de compteur(s) identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux normes établis en vertu de la *Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz*, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 9(4) de ladite Loi.

Le scellage, le marquage, l'installation et l'utilisation des compteurs sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux normes établis en vertu de la *Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz*. Les exigences de scellage et de marquage sont définies dans les normes établies en vertu de l'article 18 du *Règlement sur l'inspection de l'électricité et du gaz*. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans les normes établies en vertu de l'article 12 dudit règlement. En plus de la présente approbation et sauf dans les cas des transformateurs de mesure, une vérification de conformité est requise. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la vérification doit être adressée au bureau local de Mesures Canada.

Copie authentique signée par :

Adnan Rashid
Ingénieur principal – Mesure de l'électricité
Direction de l'ingénierie et des services de laboratoire

Date: 2005-07-12

Web Site Address/Adresse du site Internet:

<http://mc.ic.gc.ca>